

Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement - Pôle Affaires Générales – Elections (PAGE)

☎ : 01.44.90.76.74

Courriel : [ddct-ma08-page@paris.fr](mailto:ddct-ma08-page@paris.fr)

3, rue de Lisbonne - 75008 PARIS

# VOUS SOUHAITEZ INSCRIRE VOTRE ENFANT EN CRÈCHE



**NOUVEAU**

Uniquement, sur



*en appelant le*

**01 44 90 76 74**

**Horaires pour prendre rendez-vous:**

*du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00, le jeudi de 8h30 à 19 h 30*

**Liste des pièces à fournir au verso**

## Pièces à fournir

- ❖ *Dans le cas de situations particulières pourront être demandées d'autres pièces supplémentaires afin d'évaluer au mieux le besoin et d'orienter les familles vers le mode d'accueil le mieux adapté.*
- ❖ *Seuls les documents originaux sont acceptés*
- ❖ *La présence personnelle de l'un des parents est obligatoire*

### **1** Inscription à partir du premier jour du 6<sup>ème</sup> mois de grossesse

- Livret de famille
- Pièce d'identité des 2 parents
- Dernier avis d'imposition (ou contrat de travail si premier emploi ou arrivé en France)
- 3 derniers bulletins de salaire des 2 parents
- Taxe d'habitation (ou bail ou attestation de propriété pour les personnes installées récemment dans l'arrondissement)

#### Cas particuliers :

##### **1. Pour les personnes hébergées, il conviendra de fournir**

**Attention : La présence de l'hébergeant est requise.**

###### ➔ Concernant l'hébergeant :

- Pièce d'identité
- Attestation sur l'honneur d'hébergement remplie en mairie en présence du fonctionnaire municipal
- Taxe d'habitation ou bail ou attestation de propriété pour une installation récente dans l'arrondissement

###### ➔ Concernant l'hébergé (document montrant la réalité de la résidence du demandeur au domicile de l'hébergeant)

- Attestation de sécurité sociale ou titre d'allocations familiales

##### **2. Pour les personnes résidant dans un logement de fonction, il conviendra de fournir**

- Le contrat ou une attestation de l'employeur mentionnant le logement

### **2** Dès la naissance :

- L'acte intégral de l'acte de naissance

#### Pièce supplémentaire à fournir :

- En cas d'adoption : copie de la décision d'adoption
- En cas de divorce (ou séparation) : pièce établissant la qualité de responsable légal et les conditions d'exercice de l'autorité parentale (Jugement)